

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLEDélibération certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
15. 03. 2017 / 17. 03. 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Alain BENEDETTI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienné, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicolé, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandriné, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claudé, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUET Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELLIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Absents et excusés : BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYERE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOUX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

DELIBERATION N°14	Compétence obligatoire « Equilibre social de l'Habitat » et « Politique du logement » : définition de l'intérêt communautaire – complément				
RAPPORTEUR	Alain HUBINOIS				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Rapporteur : Christine THOMAS

**COMPETENCE OBLIGATOIRE « EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT »
« POLITIQUE DU LOGEMENT »****DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE COMPLEMENT****Exposé :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale prévu à l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » et conformément aux arrêtés n° DCDL-BCLI-2016336-0003 du 1er décembre 2016, n° DCDL-BCLI-2016343-001 du 8 décembre et n° DCDL-BCLI-2016361-001 du 26 décembre 2016 portant sur la fusion-extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis, la communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole a été créée.

Actuellement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est portée par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO). Du fait de la fusion-extension, cette opération est désormais menée sur certaines communes de Troyes Champagne Métropole, en l'espèce sur les communes de Bouranton, Laubressel, Thennelières, Lusigny-sur-Barse, Courteranges, Mesnil-Saint-Père, Montiéramey et Montreuil-sur-Barse.

De même, une autre OPAH portée cette fois ci par la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoïis, suite à la reprise des activités antérieurement portées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays d'Othe (P.E.T.R du Pays d'Othe) est menée sur certaines communes de Troyes Champagne Métropole, à savoir : Estissac, Bucey-en-Othe, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Afin d'éviter toute rupture de ces deux dispositifs sur les communes qui relèvent désormais du périmètre de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, il est proposé d'intégrer les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat dans la définition de la « politique du logement d'intérêt communautaire » prévu à l'article 1 de l'arrêté n° DCDL-BCLI-2016361-001 du 26 décembre 2016 qui définit les compétences de notre Communauté d'agglomération, et cela uniquement sur le secteur géographique des anciens EPCI concernés par ces deux opérations et jusqu'à leur date de cessation initialement fixée.

Ces deux OPAH resteront portées respectivement par le PNRFO et la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoïis. En contrepartie des conventions de financement seront établies entre le maître d'ouvrage de l'OPAH et Troyes Champagne Métropole afin de prendre en charge le coût de fonctionnement de

l'OPAH sur les communes relevant des territoires des anciens EPCI ayant intégré la communauté d'agglomération. Ces conventions seront proposées ultérieurement au vote du Conseil communautaire.

Il est précisé que la présente délibération complète les définitions d'intérêt communautaire antérieurement déterminées par délibérations de la communauté d'Agglomération du Grand Troyes, antérieurement à la fusion. Elle ne les remplace pas.

Rappel des délibérations relatives aux définitions d'intérêt communautaire prises en matière d'habitat :

- Délibération C/08/07/05-04 du 8 juillet 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat et de la partie investissement de la politique de la ville ;
- Délibération C/17-11-08/01 du 17 novembre 2008 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de garanties d'emprunt à destination du logement social ;
- Délibération CC/28/03/12-40 du 28 mars 2012 relative à la précision de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat
- Délibération n°26 du 25 septembre 2015 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de garanties d'emprunt à destination du logement social.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- de **DECLARER d'intérêt communautaire le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire des communes auparavant membres de la communauté de communes Seine Barse ainsi que sur le territoire des 6 communes de Estissac, Bucey-en-Othe, Fontvannes, Messon, Prugny, Vauchassis, auparavant membres de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote